



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 5 JUILLET 2018 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D6 - Convention de partenariat 2018 avec l'Association Block Session -  
Subvention programmation culturelle**

**Date de convocation : ..... 29 juin 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents ..... 27**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjointes ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés : ..... 2**

Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

**Présidente de séance : Françoise MESNARD**

**Secrétaire de séance : Patrice BOUCHET**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20180705-  
2018\_07\_D6-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 6 juillet 2018  
Affiché le 6 juillet 2018

## N° 6 - Convention de partenariat 2018 avec l'Association Block Session - Subvention programmation culturelle

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

La Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite développer sa politique culturelle. Elle a, à cet effet, reconstruit la salle de spectacle l'EDEN pour conforter l'offre culturelle existante localement et également développer une nouvelle offre sur son territoire. Elle souhaite ainsi faciliter l'accès à la culture du plus grand nombre et redonner vie à la salle de spectacle l'EDEN, lieu de divertissement symbolique profondément ancré dans la mémoire collective des Angériens.

L'association Block Session créée en février 2018 et dont le siège social se situe à Saint-Jean-d'Angély, constituée uniquement de bénévoles vise à programmer des événements musicaux pour diffuser la culture des musiques actuelles auprès d'un public le plus large possible.

Pour ce faire, l'association, forte de son réseau et de son expérience acquise dans le cadre de l'implication des bénévoles dans l'association Block House existante depuis plus de 10 ans sur le territoire, souhaite programmer des groupes d'amateurs et de professionnels sur le territoire angérien. Elle souhaite notamment organiser un concert en octobre 2018 mettant à l'honneur deux groupes locaux et un groupe professionnel et poursuivre son projet de développement sur 2019 en systématisant ces rendez-vous musicaux.

Pour mener à bien son projet, l'association doit assumer des charges correspondant notamment :

- aux cachets artistiques des artistes et groupes programmés ;
- à la location des matériels techniques nécessaires pour mettre en place la programmation ;
- aux charges de fonctionnement liés à l'occupation d'une salle de spectacle adaptée à la programmation (coûts de location, frais d'assurance,...).

Compte tenu du projet culturel porté par l'association Block Session et des objectifs communs partagés par la Ville de Saint-Jean-d'Angély et l'association, la Ville souhaite soutenir financièrement cette nouvelle association dans la mise en œuvre de son projet culturel et plus particulièrement pour le démarrage de celui-ci, en lui attribuant une subvention de 2 000 € au titre de la programmation envisagée sur octobre 2018 à la salle de spectacle l'EDEN.

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20180705-  
2018\_07\_D6-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 6 juillet 2018  
Affiché le 6 juillet 2018

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Block Session ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat (ci-jointe) ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer la convention correspondante.

Les crédits nécessaires sont inscrits ce jour par décision modificative compte 6574.3302.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à la **majorité des suffrages exprimés (25)**

**Pour : 21      Contre : 4      Abstentions : 4**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20180705-  
2018\_07\_D6-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 6 juillet 2018  
Affiché le 6 juillet 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.